

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 16

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 16.

Lausanne, le 25 Août 1877.

XXII^e Année

SOMMAIRE. — Rassemblement de troupes V^e division (*suite*). — Nouvelles et chronique. — Nominations.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1877. V^e Division.

(*Suite*¹.)

ORDRE DE DIVISION N° 8.

Service des camps.

I. *Points de vue généraux.*

1. En cas sérieux et dans les étendues de terrain que l'on peut considérer comme théâtre possible de la guerre, il se produit rarement une distinction exacte entre le campement de grandes masses de troupes en rase campagne (bivouac) et le campement dans les localités habitées (cantonnements). Au contraire, dans un rassemblement de troupes et dans l'exercice des différents services, cette distinction peut se faire. Les bivouacs, sans utilisation de localités, s'établiront :

a) En marche, lorsque l'on manquera de logements pour une partie de la colonne de marche ;

b) Lorsqu'il y aura nécessité de tenir les troupes toujours prêtes au combat, ainsi lorsque nous nous trouverons tout à fait près de l'ennemi ;

c) Après un combat indécis, pour les troupes qui doivent occuper le terrain disputé et se reposent « l'arme au bras. »

On choisira des cantonnements et l'on exclura les campements en rase campagne aussitôt que la situation de la guerre n'exigera pas une préparation immédiate au combat ; par exemple, quand de grands espaces ou des accidents de terrain protecteurs (fleuves larges, marais, montagnes, etc.) nous sépareront de l'ennemi.

En général, dans les opérations, lorsque le contact avec l'ennemi aura été gagné, on emploiera les cantonnements serrés, le campement en rase campagne avec utilisation complète des habitations voisines. En tout cas, il faudra avoir soin de mettre à couvert les troupes montées (cavalerie, artillerie, colonnes), afin de ménager les chevaux ; dans ce but on utilisera les écuries disponibles, les granges et les avant-toits.

A l'exception des officiers supérieurs qui sont désignés pour le service de camp et qui doivent rester près des troupes, les états-majors des corps de troupes combinés ne bivouaqueront pas dans la règle, mais seront logés dans les habitations, car leur travail recommence le soir alors que les soldats se reposent.

2. En général, c'est à l'état-major de division ou de brigade de fixer, suivant l'ordre reçu, les bivouacs et les cantonnements et d'y envoyer les troupes.

Le mode de campement et le choix des places de bivouac et des cantonnements doivent dépendre surtout de la position militaire dans laquelle la troupe se trouve.

Ainsi, dans le voisinage de l'ennemi, les moments tactiques seront d'une influence décisive, tandis que, lors de sûreté plus grande, on

¹ Voir nos quatre précédents numéros.